

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 20 MARS 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de conseil de Maisoncelles-du-Maine le vingt mars deux mil vingt-six à vingt heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Installation du conseil municipal
- 2 - Election du maire
- 3 - Fixation du nombre d'adjoints
- 4 - Election des adjoints
- 5 - Charte de l'élu local

QUESTIONS DIVERSES

1 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures zéro minutes, les membres du conseil municipal de la commune de MAISONCELLES DU MAINE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mil vingt-six, se sont réunis dans la salle de conseil de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mmes et Mrs les conseillers municipaux :

- 1 - Tatiana DAUVEL
- 2 - Jürgen VERLEUR
- 3 - Isabelle JANNIN
- 4 - Régis RENOU
- 5 - Laurence COLLET
- 6 - Frédéric MARIÉ
- 7 - Cécile GENDRON-BOULAY
- 8 - Baptiste SOUTON
- 9 - Julie LE ROCH
- 10 - Guillaume TESTIER
- 11 - Hélène BRETONNIER
- 12 - Kévin GAUDRON
- 13 - Charlène LEPAGE
- 14 - Gabriel DRONY
- 15 - Lauriane CAUCHON

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel BOURGEAIS, Maire, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales et a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus, présents, installés dans leurs fonctions.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance

2 - ELECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122.7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun

candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral : 00

RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 08

A obtenu : Mme Tatiana DAUVEL : 15 voix

MME Tatiana DAUVEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil Municipal décide d'élire trois adjoints.

4 - ELECTION DES ADJOINTS (Del 2020-022)

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Tatiana DAUVEL, élue Maire, à l'élection de la liste des adjoints.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 Code électoral : 00

RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 08

A obtenu : tête de liste des adjoints M. Jürgen VERLEUR : 15 voix

La tête de liste des Adjoints, M. Jürgen VERLEUR, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint, Mme Cécile GENDRON-BOULAY, 2^{ème} adjoint et M. Guillaume TESTIER, 3^{ème} adjoint et ont été immédiatement installés.

5 - DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (Titulaire, Suppléant)

Vu le tableau du conseil municipal, Mme Tatiana DAUVEL est désignée conseillère communautaire titulaire et M. Jürgen VERLEUR, conseiller communautaire suppléant.

6 - CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire a donné lecture de la charte de l'élue local.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire explique que lors de la prochaine réunion sera mis en place des différentes commissions

Prochaines réunions de Conseil Municipal :

- Mercredi 01 avril 2026 à 20h00 à la salle de conseil

Le Maire,
Tatiana DAUVEL

Le Secrétaire,
Gabriel DRONY

